

## CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-LE-CHÂTEL

### COMPTE – RENDU de la séance ordinaire du lundi 13 février 2017 à 20 h 30

L'an deux mil dix-sept, le lundi treize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique ordinaire sous la présidence de Mme Chantal ROYER, Maire.

#### Etaient présents :

Mmes Martine CAGNAT, Corinne DE CUYPER, Christine MICHOT, Chantal ROYER et Valérie SASSI  
MM. Jean-Pierre CAUSSARD, Daniel HUGOT (arrivé à 20 h 50), Rudy PISCERI, Michel ROBLOT et Arnaud TISSIER

Absents excusés représentés : Mme Ginette QUIVIGER pouvoir à Mme Chantal ROYER  
M. Thierry CHENAL pouvoir à Mme Christine MICHOT  
M. Christophe MATHIEU pouvoir à M. Rudy PISCERI

Absente excusée non représentée : Mme Giselle PIATTI

Monsieur Michel ROBLOT accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

Madame le Maire demande à ajouter trois points à l'ordre du jour : le remboursement caution locataire (Mme TOTA) (point 6bis), les travaux supplémentaires au logement 3 grande rue (point 7bis) et la désignation de deux délégués au CHSCT de la Communauté de Communes (11 bis).

### CONSEIL MUNICIPAL

#### 1. Décision sur l'opportunité de désigner un nouvel adjoint

En raison de décès de Madame FRUALDO, le Maire propose de surseoir. Le Conseil accepte à l'unanimité.

### FINANCES

#### 2. Indemnités 2016 du Trésorier

Madame le Maire expose que M. BOUCHÉ, receveur municipal, a fait parvenir courant janvier l'état de ses indemnités pour l'exercice 2016. Cet état laisse apparaître un montant brut de 620,60 €. Il convient de délibérer sur le paiement de cette indemnité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE de payer les indemnités 2016 au Receveur Municipal pour 620,60 € brut.**

#### 3. Inscription budgétaire d'une dépense d'investissement

Le Maire explique que dans le cadre des travaux d'aménagement du secrétariat, il a été nécessaire de racheter une armoire métallique. Cette dépense est à comptabiliser sur 2017 et il convient donc de créer les crédits nécessaires par anticipation au vote du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE d'inscrire, par anticipation au vote du budget, les crédits à l'article 2184 – chapitre 21 pour 650 €**

*Arrivée de M. Daniel HUGOT à 20 h 50 (qui était en Commission Communautaire « Déchets »). Madame le Maire demande alors à toutes les personnes présentes de bien vouloir se lever et respecter une minute de silence en mémoire d'Annie FRUALDO, adjointe de Lordonnois, décédée samedi 11 février.*

#### 4. Inscription au budget principal de la dépense de l'étude de faisabilité

Le Maire rappelle que le Conseil a décidé lors de la dernière séance de donner suite à la proposition du bureau d'études ECMO pour l'étude de faisabilité d'un lotissement au lieu-dit « la Maladière ». Afin de permettre le futur paiement de cette prestation, il convient d'inscrire par anticipation la dépense au budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
➤ **DÉCIDE d'inscrire, par anticipation au vote du budget, les crédits à l'article 2032 – chapitre 20 pour 2 800 €**

#### 5. Décision de créer un budget annexe « Lotissement La Maladière »

Le Maire explique qu'afin d'assurer une gestion transparente et claire de cette opération, il est proposé de créer un budget annexe « Lotissement La Maladière ». Les dépenses à y inscrire seront : l'achat des terrains y compris les frais liés, les études, les travaux de viabilisation. Les recettes à inscrire seront les ventes de terrains viabilisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
➤ **DÉCIDE de créer un budget lotissement**

#### 6. Proposition d'achat des terrains au lieu-dit la Maladière

Madame le Maire explique avoir contacté les propriétaires de la parcelle AP 44, d'une surface de 5 513 m<sup>2</sup>. Elles ne sont pas opposées à la vente de ce terrain et attendent une proposition de notre part. Le Maire suggère de proposer le même prix que pour les terrains achetés rue des Fossés soit 9 €/m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
➤ **ACCEPTÉ cette proposition et MANDATE le Maire pour en faire part aux propriétaires.**

#### 7. Remboursement caution

Le Maire rappelle que Mme TOTA a quitté le logement 23 rue du Carrouge au 15 décembre. Il convient de lui rembourser la caution de 450 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
➤ **ACCEPTÉ de rembourser la caution de 450 € à Mme TOTA.**

### **TRAVAUX**

#### 8. Modification des modalités de l'opération isolation des logements

Le Maire rappelle que cette opération de travaux d'isolation dans les logements communaux bénéficiait du financement par les Certificats d'Economie d'Energie. Or après finalisation des dossiers, il s'avère que des modifications sont à valider concernant un logement où l'aide passe de 338,10 € à 1 014,30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
➤ **ACCEPTÉ la modification du plan de financement de cette opération.**

#### 9. Travaux supplémentaires logement 3 grande rue

Madame le Maire explique que lors des différentes réunions de chantier, les élus présents ont exprimé le souhait de faire rénover la salle de bains ainsi que la cuisine, ce qui n'était pas prévu dans la consultation de départ. L'entreprise Jeanjean, retenue pour le lot peinture, propose un devis pour la réfection de la cuisine de 2 151,34 € TTC. Pour la salle de bains, 2 devis ont été sollicités auprès de deux entreprises de plomberie-sanitaire, le mieux disant étant DSC Confort (de Rouvray) pour 7 919,64 € TTC comprenant la dépose de la baignoire et la pose d'une cabine de douche 140 x 80, la pose d'un lavabo sur meuble, la pose d'un lavabo dans la cuisine et la dépose/repose des radiateurs. Il est proposé d'accepter le devis de l'entreprise Jeanjean et celui de l'entreprise DSC Confort.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
➤ **ACCEPTÉ les devis des entreprises Jeanjean et DSC Confort de respectivement 2 151,34 € et 7 919,00 € TTC.**

## URBANISME

### 10. Décision de ne pas transférer la compétence PLU à la Communauté de Communes

Le Maire rappelle que la loi ALUR du 27 mars 2014 prévoit le transfert de compétence en matière de PLU (*ou documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, dont la carte communale*) : il s'agit d'un transfert de plein droit dès le **27 mars 2017**.

Les conseils municipaux pourront refuser le transfert par délibération :

- ❖ Si 25 % des communes représentant 20 % de la population totale des communes concernées s'y opposent.
- ❖ Dès lors que leurs conseils municipaux délibèreront dans les trois mois précédant l'échéance légale (du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017).

Il est proposé que le Conseil délibère contre le transfert de cette compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **SE PRONONCE contre le transfert de la compétence Urbanisme à la Communauté de Communes.**

## PERSONNEL

### 11. Régime indemnitaire 2017

Madame le Maire explique que la Loi prévoit de mettre en place le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) en 2017. Elle propose de reconduire le régime indemnitaire 2016 sur le premier trimestre 2017 et de s'engager, comme le prévoit la Loi, à mettre en place le RIFSEEP. La commission du Personnel devra se réunir pour réfléchir aux modalités de ce nouveau régime indemnitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTE la proposition de Madame le Maire.**

### 12. Document unique des Risques

Le Maire explique que la conseillère en Prévention du Centre de Gestion a terminé d'élaborer le Document des Risques. Les principaux points à traiter sont :

- **au service technique** : la pose d'un garde-corps et d'un escalier à la mezzanine, les habilitations électriques à faire passer aux agents, l'achat d'un détecteur d'hydrogène sulfureux pour les interventions à la station d'assainissement, l'achat de triangles de signalisation tri-flash
- **au restaurant scolaire** : une solution sera à chercher pour entreposer la vaisselle à hauteur d'homme

Ce document sera soumis à l'avis du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **PREND NOTE des actions à mettre en place**

### 13. Remboursement des frais de transport dans le cadre de formation

Le Maire expose que lorsque les agents vont en formation, les frais de transports ne sont pas pris en charge. Elle propose de statuer sur la prise en charge de ces trajets et de fixer le cas échéant la base de remboursement (équivalent tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe (environ 20 cts/km) ou barème des impôts (entre 25 et 32 cts/km)).

Après discussion, les élus concluent qu'il est important d'encourager les agents à aller en formation et que le remboursement des frais de transport lève un frein qui peut exister.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE de rembourser les frais de transport des agents qui vont en formation**

➤ **DIT que le remboursement se fera sur la base du barème des impôts**

## COMMUNAUTES DE COMMUNES

### 14. Désignation de représentants au C.H.S.C.T. de la Communauté de Communes

Madame le Maire expose que la Communauté de Communes, ayant plus de 60 agents, doit disposer d'un CHSCT autonome, composé de représentants du personnel et de délégués élus. La commune de Ligny-le-Châtel compte plus de 1 000 habitants et doit désigner deux conseillers municipaux (pas nécessaires délégués communautaires) pour siéger au CHSCT de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs (C.C.C.V.T.). Messieurs Daniel HUGOT et Jean-Pierre CAUSSARD se proposent pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
➤ **DÉSIGNE Messieurs Daniel HUGOT et Jean-Pierre CAUSSARD pour être du C.H.S.C.T. de la C.C.C.V.T.**

## SIVU du Moulin des Fées

### 15. Désignation des représentants à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

Le Maire rappelle l'appel à candidature lancé dans le cadre de cette Commission où la commune doit être représentée par deux propriétaires non exploitants et deux exploitants. Deux candidatures ont été reçues, l'une pour représenter les exploitants (M. Adrien BEAU) et une pour les propriétaires non exploitants (M. Alain MERCIER). Après discussion il est proposé de contacter également M. Patrick BEAU (propriétaire non exploitant) et M. Claude DE CUYPER (exploitant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
➤ **APPROUVE les candidatures reçues**  
➤ **MANDATE le Maire pour contacter les deux personnes mentionnées.**

## AGENCE POSTALE

### 16. Décision de transformer le bureau de poste en Agence Postale

Le Maire rappelle qu'il convient de fixer une date et de réfléchir aux modalités de fonctionnement de la future agence postale. Elle propose de transformer le Bureau en Agence à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017. Les modalités de fonctionnement et le recrutement feront l'objet d'une prochaine délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
➤ **DÉCIDE la création d'une Agence Postale Communale à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017**  
➤ **FIXE la date d'ouverture au 2 mai 2017**  
➤ **MANDATE le Maire pour prendre contact avec les services de la Poste pour les informer de cette décision**

## Informations diverses

- Madame le Maire informe le Conseil que l'offre d'achat de la parcelle ZH 165 a été refusée.
- La Commission Finances se réunira lundi 20 février à 20 heures
- La Commission Travaux se réunira le samedi 25 février à 9 heures
  
- Suite à la question posée par Mme Christine MICHOT concernant la complétude des commissions, Madame le Maire indique que chacun est libre d'intégrer les commissions qu'il souhaite. Mme Corinne DE CUYPER intègre la commission Finances, Monsieur Jean-Pierre CAUSSARD intègre la commission Bâtiments en tant que responsable et Mme Martine CAGNAT rejoint la commission Jeunesse et Sports comme responsable de la commission.

## Questions diverses

- M. Arnaud TISSIER signale l'état dégradé de la grande rue de La Mouillère. Madame le Maire lui répond que des travaux seront à prévoir lors de la commission du samedi 25 février.

- Mme Corinne DE CUYPER interroge Mme le Maire sur une SARL créée sur la commune avec pour objet la production et la vente d'électricité d'origine hydraulique. Le Maire lui répond qu'il s'agirait d'un projet de mini centrale hydrau-électrique mais qu'aucune démarche n'étant nécessaire en mairie, elle n'a pas d'autre information.
- M. Rudy PISCERI transmet trois questions de M. Christophe MATHIEU :
- la première concernant la démarche Participation Citoyenne. Mme le Maire lui répond qu'elle doit rencontrer le gendarme PLANTIER de Chablis, référent de cette démarche.
  - la deuxième concernant le recrutement du personnel. Il souhaiterait que le Conseil donne son avis sur les titularisations des agents. Mme le Maire répond que le Conseil crée les postes mais que le recrutement est de la compétence du Maire. Un avis informel peut toutefois être sollicité en Conseil ou en commission Personnel.
  - M. MATHIEU souhaite que le Conseil remercie le secrétaire pour son implication dans les dossiers de subvention du terrain multisports. Mme le Maire répond que cela fait partie de son travail, qu'elle y a elle-même consacré beaucoup de temps et qu'elle sait reconnaître la qualité du travail de l'ensemble de ses agents.
- Mme Christine MICHOT pose plusieurs questions :
- Sur l'avancement des travaux à réaliser suite aux inondations de mai. Le Maire lui répond que les trottoirs seront rénovés au printemps et que les travaux du rû Vaubertin nécessitent une démarche du Syndicat de Bassin.
  - Sur l'état dégradé des trottoirs de la grande rue. Le Maire lui répond que les travaux à envisager devront certainement faire l'objet d'une opération générale concernant la grande rue.
  - Sur les économies générées par les abaisseurs de tension posés sur l'éclairage public. Mme le Maire lui répond qu'il faut attendre les prochaines factures pour constater les gains obtenus.